



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 5 septembre 2023

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 septembre 2023 à 20h et à laquelle étaient présents ;

Présences : **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Absent : **M. Yves Gagnon, conseiller district 3**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote) et/ou à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de la faire tel que lui permet la loi.

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Période de questions
5. Incendie
 - a) Besoin de formation pour 2024
 - b) Vente d'équipements (pince et autres)
 - c) Entente de service Survi-Mobile
6. Voirie
 - a) Poste opérateur de camion de déneigement
 - b) Vente vieux ponceaux
 - c) Dommages pluie du 30 août 2023 – demande d'aide et autorisation travaux
7. Loisirs
 - a) Gouttières à l'abri toit au centre Aux Quatre Vents
 - b) Tâches Renald Lahaie
 - ✓ Pointe Marchand : Entretien estival avec pelouse
 - ✓ Couper branches, déneigement sentiers,
 - c) Responsables patinoire
 - d) MRC projet structurant : mise en lumière du parc de l'église
 - e) Eau pour bloc sanitaire
8. Achat des jardinières été 2024

9. Dépôt rapport budgétaire
10. Période de questions
11. Comptes
12. Correspondance
13. Varia

2023-09-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 14 août 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question

INCENDIE

2023-09-03 BESOIN DE FORMATION 2024 POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour

répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

QUE les besoins et les prévisions 2024 sont :

- 3 personnes en formation pompier 1
- 1 personne en formation officier non urbain
- 6 personnes en formation désincarcération
- 6 personnes en formation spécifique flash pince agricole
- 10 pompiers en cours de secourisme

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-04 VENTE D'EQUIPEMENTS (PINCE ET AUTRES)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de vendre les anciennes pinces de survie ainsi que l'équipement incendie non utilisé par le service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de vendre les équipements sur les sites de matériel incendie et ce tel que vue et sans garantie.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-05 ENTENTE DE SERVICES POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE CAUCA

CONSIDÉRANT QUE CAUCA a installé en 2018 l'équipement avec écran 40 pouces (licence d'utilisation, mise en service de l'application, mise à jour de l'application, continuité du développement et formation de base) pour les services pour l'application SURVI-mobile ;

CONSIDÉRANT QUE cette application est très utile pour le service incendie afin de voir les disponibilités de chacun et ceux qui sont en direction de l'alerte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole et résolu d'utiliser l'application des services de SURVI-Mobile de CAUCA.

QUE le contrat de service (entente) doit être fait au nom de la municipalité de Saint-Claude.

QUE Monsieur le Maire, Hervé Provencher, ainsi que la directrice générale, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer le contrat ou tous autres documents requis pour ce service.

QUE Monsieur Jean-Labrecque, directeur incendie, sera le représentant autorisé pour le service incendie.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

VOIRIE

2023-09-06 OPÉRATEUR CONDUCTEUR REMPLAÇANT PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE pour la période de déneigement, il peut s'avérer nécessaire, compte tenu des conditions climatiques, de se doter d'une banque de nom d'opérateur de camion de déneigement remplaçant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de faire le processus d'appel de candidatures et l'ouverture du poste d'opérateur de camion de déneigement.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-07 VENTE DE VIEUX PONCEAUX DE CIMENTS ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de vendre les anciens ponceaux non fonctionnels pour les besoins des infrastructures de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de faire le processus pour la vente.

De vendre les vieux ponceaux désuets au plus offrant et/ou au prix demandé (20\$ chacun) et ce tel que vue et sans garantie.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-08 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : RÉCLAMATION SUITE AUX DOMMAGES – PLUIES DU 30 AOUT 2023

CONSIDÉRANT QUE des précipitations accrues du 30 aout 2023, plusieurs municipalités ont signalé divers problèmes sur leur territoire (dommages aux infrastructures routières chemins minés, défoncés, etc.) au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs touchés sont chemin Lacroix, St-Cyr, Rang 5 & Route de l'Église par ces précipitations ;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude dépose un constat de dommages auprès de la Sécurité publique.

Que Madame France Lavertu, directrice générale, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, soit autorisée à remplir tous les formulaires requis pour le constat des dommages au réseau routier et faire les réclamations voulues.

Que Monsieur Eric Sévigny, ouvrier – chef d'équipe des travaux publics, transmettre l'information concernant la nature, les bris, les interventions et les réparations qui ont ou seront réalisées.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS:

2023-09-09 GOUTTIÈRES ABRI TOIT AU CENTRE AUX QUATRE VENTS

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de contrôler l'eau pluviale de l'abri-toit par l'installation de gouttières afin d'éviter une accumulation en direction du centre ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire installer des gouttières sur l'abri-toit au coût approximatif de 2 000\$ par la compagnie AEG Inc.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-10 ENGAGEMENT DE RÉNALD LAHAIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Renald Lahaie offre de débroussailler la Pointe Marchand avec ses équipements et faire l'entretien estival de la Pointe Marchand ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'octroyer le mandat à Monsieur Renald Lahaie pour les travaux suivants ;

- ✓ L'entretien de la pointe Marchand pendant la période estivale (avril à octobre) pour la somme de 400\$ par mois, 2 400\$ par année incluant la tonte de pelouse. Les sacs ainsi que le papier hygiénique seront fournis par la municipalité.
- ✓ Le débroussaillage des branches repoussées de la portion située entre le chemin Hamel et le sentier du bloc sanitaire, l'intérieur seulement des sentiers, pour la somme de 300\$ une fois par année après l'exécution.
- ✓ Le déneigement des sentiers de la Pointe Marchand pour la somme de 500\$ pour la saison hivernale.
- ✓ Il peut aussi accomplir différents travaux sur demandes.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-11 POSTE RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la patinoire, Monsieur Samuel Pilote désire reprendre le mandat de fabrication et entretien de la glace à la patinoire pour la prochaine saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Vincent Lapointe s'est offert pour accomplir aussi cette tâche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que les personnes suivantes soient embauchées comme responsable de la patinoire au salaire suivant en fonction de l'expérience ;

Nom	Poste	Taux horaire
Samuel Pilote	Responsable patinoire	20\$
Vincent Lapointe	Responsable patinoire	20\$

Qu'un horaire de travail doit être établi entre les deux candidats pour le bon fonctionnement et l'entretien de la patinoire.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-12 MRC PROJET STRUCTURANT : MISE EN LUMIÈRE DU PARC DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire améliorer le service à la population et aux utilisateurs des différentes infrastructures et différents parcs (Parc de l'Église, terrain de balle, patinoire, jeux de pétanques, bibliothèque Irène-Duclos, centre aux Quatre Vents) par l'installation de lumières au Parc de l'église

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE l'intervenant en loisir et en communication, Francois Séguin, est autorisé pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour présenter et déposer une demande de subvention dans le programme projet structurant auprès du développement Val-Saint-François.

QUE le conseil désire utiliser un montant du FDT de (18 000\$), la provenance d'une portion de l'enveloppe réservée du FDT pour la municipalité de Saint-Claude pour son projet mise en lumière du Parc de l'église,

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-13 EAU POUR BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT les problématiques d'approvisionnement d'eau pour le bloc sanitaire durant les évènements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

D'investiguer afin de trouver une solution pour fournir l'alimentation des toilettes par de l'eau brute non traitée.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2023-09-14 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité ;

CONSIDÉRANT QUE Les petites Serres du Jardinier ont fermé leur commerce en 2019 et que Jardin Pro a offert un bon service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs auprès de Jardin Pro à St-Denis de Brompton pour un montant de 3 899\$ pour l'année 2024 tel que soumis.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-2023 AU 31-08-2023)

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 31 août 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- La vente de vieux ponceaux
- La vitesse, la circulation des VTT secteur lac Boissonneault
- La végétation en bordure du chemin St-Pierre
- La signification du ch. Goshen
- Les trappeurs dans notre municipalité

2023-09-15 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202300777 à 202300823 pour un montant total de 107270,97\$.

Les paies du mois d'août 2023 pour un total 41 002,31\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

DÉPÔT du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'août 2023.

VARIA

HOMMAGE POUR 30 ANS D'ENGAGEMENT MUNICIPAL

À la fin de séance, Monsieur Provencher tient un hommage particulier à Madame France Lavertu, directrice générale, pour la remercier sincèrement pour ses 30 ans d'engagement professionnel au sein de la municipalité. Le dévouement, la disponibilité et le travail envers les citoyens sont grandement appréciés. Un merci pour ce travail remarquable et plein d'autres années.

Le conseil offre un certificat cadeau à Madame Lavertu à la bijouterie Claude Lussier ainsi que 500\$.

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures 31 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière